

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 7 avril 2014

L'an deux mil quatorze et le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 1 avril 2014.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : M. BAUJARD Roland – Mme CHUZEVILLE Nathalie – MM. DENUELLE Sixte – DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André – POURREYRON Cyril – SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.

Absents

Nomination du secrétaire de séance : Mr Cyril POURREYRON

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, conformément aux articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.212-34 du code du patrimoine, peut par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de toute une série de questions de gestion ordinaire.

Il précise que ces délégations facilitent la marche de l'administration communale, permettant d'accélérer le règlement de nombreuses affaires.

Monsieur le Maire précise qu'il rendra compte au conseil municipal des décisions prises en application de cette délégation, à chacune des réunions du conseil Municipal et que le Conseil peut toujours mettre fin aux délégations octroyées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner au Maire certaines délégations,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de donner délégation à Monsieur le Maire pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- passer les contrats d'assurance, d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;
- exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que :

- Les décisions prises dans le cadre de la présente délégation pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal, agissant par délégation du Maire, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les décisions relatives à cette délégation seront prises en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, par le Conseil Municipal ;
- Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation au cours du mandat ;
- Il devra rendre compte de l'exercice de la présente délégation à chacune des réunions du conseil Municipal ;

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Voirie : Environnement, érosion hydraulique, bois, éclairage public, nommage des rues
M .DORY Sylvain, rapporteur
MM. POURREYRON, FOREST, SALANSON, OLIVIER, Mmes GUIGNIER, SALANSON
- Aménagement du territoire : urbanisme, assainissement, télécommunications, sécurité, défense, pompiers
M. POURREYRON Cyril, rapporteur
MM. DENUELLE, DORY, OLIVIER, SALANSON
- Bâtiments communaux : monument aux morts, cimetière, école, salle des fêtes, caserne, bibliothèque, appartements en location
M. OLIVIER André, rapporteur
MM. BAUJARD, FOREST, SALANSON
- Finances
M. BAUJARD Roland, rapporteur
MM. DENUELLE, DORY, SALANSON
- Gestion du personnel
M.SALANSON
M. POURREYRON
- Fêtes, cérémonies : vœux du maire, Fête des Mères, fleurissement
Mme GUIGNIER Chantal, rapporteur
MM. DUPONT NGUYEN TRIEU, FOREST, SALANSON
- Enfance et petite enfance : scolaire et périscolaire
Mme SALANSON Patricia, rapporteur
MM. DUPONT NGUYEN TRIEU, DENUELLE, SALANSON
- Information, Communication, Promotion du village
Mme CHUZEVILLE Nathalie, rapporteur
MM DENUELLE, SALANSON Patricia, SALANSON Jean-Jacques

DESIGNATION DES DELEGUES AU CCAS

M. Jean-Jacques SALANSON, président

Conseillers municipaux :

Me GUIGNIER Chantal

Me DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khahn

M. FOREST Daniel

Me SALANSON Patricia

Membres extérieurs : à nommer

DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

- **Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais**
Monsieur le Maire propose de désigner les délégués qui représenteront la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais
Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de désigner 2 délégués et 1 suppléant.
Jean-Jacques SALANSON
André OLIVIER sont désignés délégués titulaires
Sixte DENUELLE est désigné délégué suppléant
- **Syndicat Départemental d'Energies du Rhône**
Jean-Jacques SALANSON est désigné délégué titulaire
André OLIVIER est désigné délégué suppléant

INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 28 mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et à 2 adjoints.

Maire : 17% de l'indice 1015

Adjoints : 4.4% de l'indice 1015

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire aborde le chapitre des subventions et propose l'affectation aux différentes structures suivantes :

Collège de Villié-Morgon 178€

MFR Villié Morgon : 1 élève 50€

Centre de Formation Autun : 1 élève 50€

CFA BTP Bourg : 2 élèves 100€

FNACA 80€

Ainsi fait et délibéré

POINT SUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Rencontre avec Calad'études et le Département du Rhône vendredi 4 avril :

La proposition est de faire 1 cheminement piéton de l'entrée du bourg à l'école et 1 du parking de la salle des fêtes à la sortie du bourg.

De l'école à la salle des fêtes 1 de chaque côté de la route.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de faire toute la traversée du village.

Il restera à décider les travaux autour du monument aux morts.

ORGANISATION DE LA FETE DES MERES

Elle se déroulera le samedi 24 mai à 18 heures.

Les bébés 2013 seront honorés.

La commission fleurissement fera l'inventaire des endroits à fleurir (mairie - hameaux)

ENTRETIEN DU BOURG

Le Conseil municipal décide de faire l'entretien autour du terrain de tennis lundi 14 avril à 18h. Ludovic DENOJEAN, en arrêt maladie, reprendra le 22 avril.

QUESTIONS DIVERSES

- Conseil d'école

L'effectif pour la rentrée scolaire 2014 serait de 48 (le plafond minimum est de 51 inscrits), à l'instant pas de suppression mais comptage possible à la rentrée.

Aménagement des rythmes scolaires à étudier.

Plan particulier Mise Sécurité : vérification des points de coupure eau, gaz, EDF, mazout.

L'accès de la cour d'école ne ferme pas.

- M. Peynet viendra régler les horloges astronomiques.

La séance est levée à 0 heure 30

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 23 avril 2014 à 20 heures 30.